

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-641287

159550
 Optique Autres

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire		
Cadre réservé à l'adhérent(e)			
Matricule :	13169	Société :	RAM
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	Fayçane El Mehdi
Nom & Prénom :		Date de naissance :	
Fayçane El Mehdi		21/09/1991	
Adresse :		Resol diar salou, Imm 501, App 7, 20670 Casablanca	
Tél. :		06 61 31 88 29	Total des frais engagés : 3103,10 Dhs

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

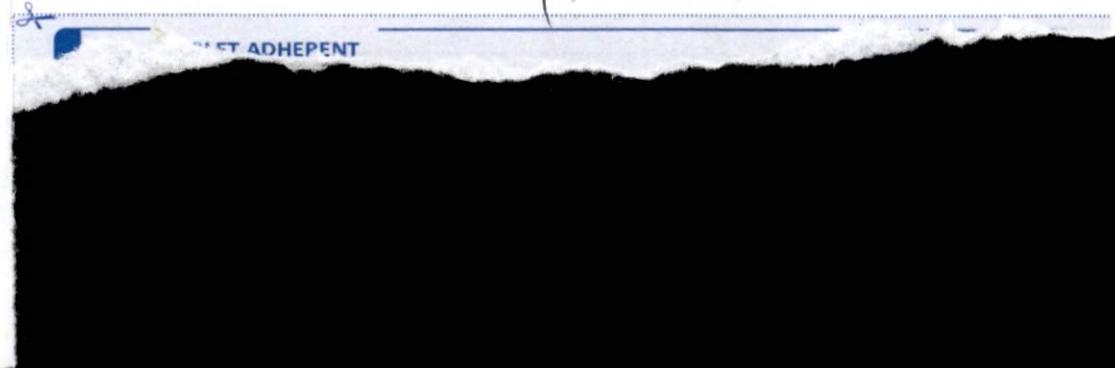
Cadre réservé au Médecin	
Docteur Yasser BENSALAH Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux 22, Bd Yacoub El Mansour 1er Etage Bureau N° 12 - Casablanca Tél: 0522 23 42 92 - GSM: 0625 25 11 25	
Date de consultation :	27/04/2023
Nom et prénom du malade :	Fayçane El Mehdi
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie :	Correction optique
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :	
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.	

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca
Signature de l'adhérent(e) :

Le : 05/05/2023

05 MAI 2023
ACCUEIL



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27/07/13	C3		300,00	INP : 05181042 Docteur Yasser BENSALAH Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux 22, Bd Yacoub El Mansour 1er Etage Bureau n° 12 - Casablanca
28/07/13				

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fourguisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie Dr. Imane Bahloul Dr. Arbi Alaoui Sidi Othmane 05 22 56 33	27/07/13	2810

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
Optique	06/07/13					2600,00

ET ADHERENT

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : _____
				COEFFICIENT DES TRAVAUX _____
				MONTANTS DES SOINS _____
				DEBUT D'EXECUTION _____
				FIN D'EXECUTION _____
				COEFFICIENT DES TRAVAUX _____
				MONTANTS DES SOINS _____
				DATE DU DEVIS _____
				DATE DE L'EXECUTION _____

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
G	00000000	00000000
B	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Yasser BENSALAH



دكتور ياسر بن صالح

Spécialiste des maladies
et Chirurgie des Yeux

Ophtalmologiste

اختصاصي في أمراض
وجراحة العيون

Ancien médecin des hôpitaux de Paris

طبيب سابق بمستشفيات باريس

Ancien médecin de l'hôpital militaire
d'instruction Mohammed V de Rabat

طبيب سابق بالمستشفى العسكري
محمد الخامس برباط

Agréé pour le permis de conduire

معتمد لرخصة السيارة

27 avril 2023

Mr FAGGANE El Mehdi

XAILIN WASH

1 lavage oculaire matin et soir, dans les deux yeux, pendant 1 Mois

OPATANOL

1 goutte matin et soir, dans les deux yeux, pendant 1 Mois.

OPTIPRED

1 GOUTTE 3 FOIS PAR JOUR, dans les deux yeux, pendant 5 jours.

Docteur Yasser BENSALAH
Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux
2, Bd. Yacoub El Mansour 1er Etage
Bureau N°12 - Casablanca
Tél: 0522 23 42 92 - Gsm: 06 25 25 11 25

شارع يعقوب المنصور - الطابق الأول - مكتب رقم 12 - الدار البيضاء

22, Bd. Yacoub El ansour - 1^{er} Etage - Bureau N°12 - Casablanca
Tél.: 05 22 23 42 92 - Gsm : 06 25 25 11 25 - E-mail : bensalahy@yahoo.fr



Dr. Yasser BENSALAH



دكتور ياسر بن صالح

Spécialiste des maladies
et Chirurgie des Yeux

Ophtalmologiste

اختصاصي في أمراض
وجراحة العيون

Ancien médecin des hôpitaux de Paris

طبيب سابق بمستشفيات باريس

Ancien médecin de l'hôpital militaire
d'instruction Mohammed V de Rabat

طبيب سابق بالمستشفى العسكري
محمد الخامس بالرباط

Agréé pour le permis de conduire

معتمد لرخصة القيادة

27 avril 2023

Mr FAGGANE El Mehdi

Monture + verres correcteurs

Organiques Antireflets, Filtre anti-lumière bleue

OD = Plan (- 0.25 à 5°)

OG = Plan (- 0.25 à 25°)

العنوان: شارع يعقوب المنصور - الطابق الأول - مكتب رقم 12 - الدار البيضاء
 رقم المكتب: 57 شارع ناجات
 رقم الهاتف: 06 70 35 35 28
 رقم التسجيل: 264852 - رقم المكتب: 50701272
 رقم التأمين: 001790060000088

Doctor Yasser BENSALAH
 Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux
 22, Bd. Yacoub El Mansour 1^{er} Etage
 Bureau N°12 - Casablanca
 Tél: 0522 23 42 92 - Gsm: 06 25 25 11 25

22, شارع يعقوب المنصور - الطابق الأول - مكتب رقم 12 - الدار البيضاء

22, Bd. Yacoub El ansour - 1^{er} Etage - Bureau N°12 - Casablanca
 Tél.: 05 22 23 42 92 - Gsm : 06 25 25 11 25 - E-mail : bensalahy@yahoo.fr

OPTIQUE Najat

Vente & Réparation des Lunettes
Bd. Moudiboukeita Bloc J
N° 57 - Casablanca
Patente N° 36616612



نِجَاهَةِ الْمُلَارَاتِ

بيع و إصلاح النظارات
شارع موديوكينا بلوك (ج)
رقم 57 - الدار البيضاء
الهاتف: 36616612

FACTURE N° 001705

M : Faggane el Nehdi

Casablanca, le : 14/05/2023

Doit

N° de Nomenclature :

Docteur :.....

Monture :	<u>Optique</u>	600,00
Verres :	<u>Progressif</u>	
VI :	<u>AR BL</u>	
OD :	<u>10,25 d 5°</u>	1000,00
OG :	<u>10,25 d 25°</u>	1000,00
VP :		
OD :		
OG :		
Total :		2600,00
Arrêtée la Présente Facture à la somme de :		
Dous mille six cent		
RC. n° : 20485211-1		
ICE. n° : 00179006000008		